

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
de SAINT GEORGES MONTCOCQ

**En date du lundi 31 janvier 2011**

Sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LAURENCE, Maire.

Secrétaire de séance : S.LEGROS

Conseillers présents : P. MAUDUIT, A.TALVAST, M. LEMARQUAND, G.DUCHEMIN, I.LEBAS, C.STCHEPINSKY, A.LEBOURGEOIS, N.BEUVE, S.L'HOTELLIER, P.HENNEQUIN, S DAMOVILLE

Conseillers absents : B.PICAN, JY.BERTRAND,

## 1- AMÉNAGEMENT DU VALLON ST GEORGES

M. MAUDUIT présente au conseil municipal le projet d'aménagement du vallon St Georges :

- Sur l'emplacement réservé du PLU, un aménagement tendant à sécuriser l'accès aux commerces de St Georges en créant un nouvel espace urbain de voirie permettant le ralentissement des véhicules .
- En créant un espace récréatif et un accès aux piétons partant de l'avenue du Cotentin à la rue des Fontnelles en passant par l'impasse des barrières en intégrant un espace paysager d'intérêt collectif .

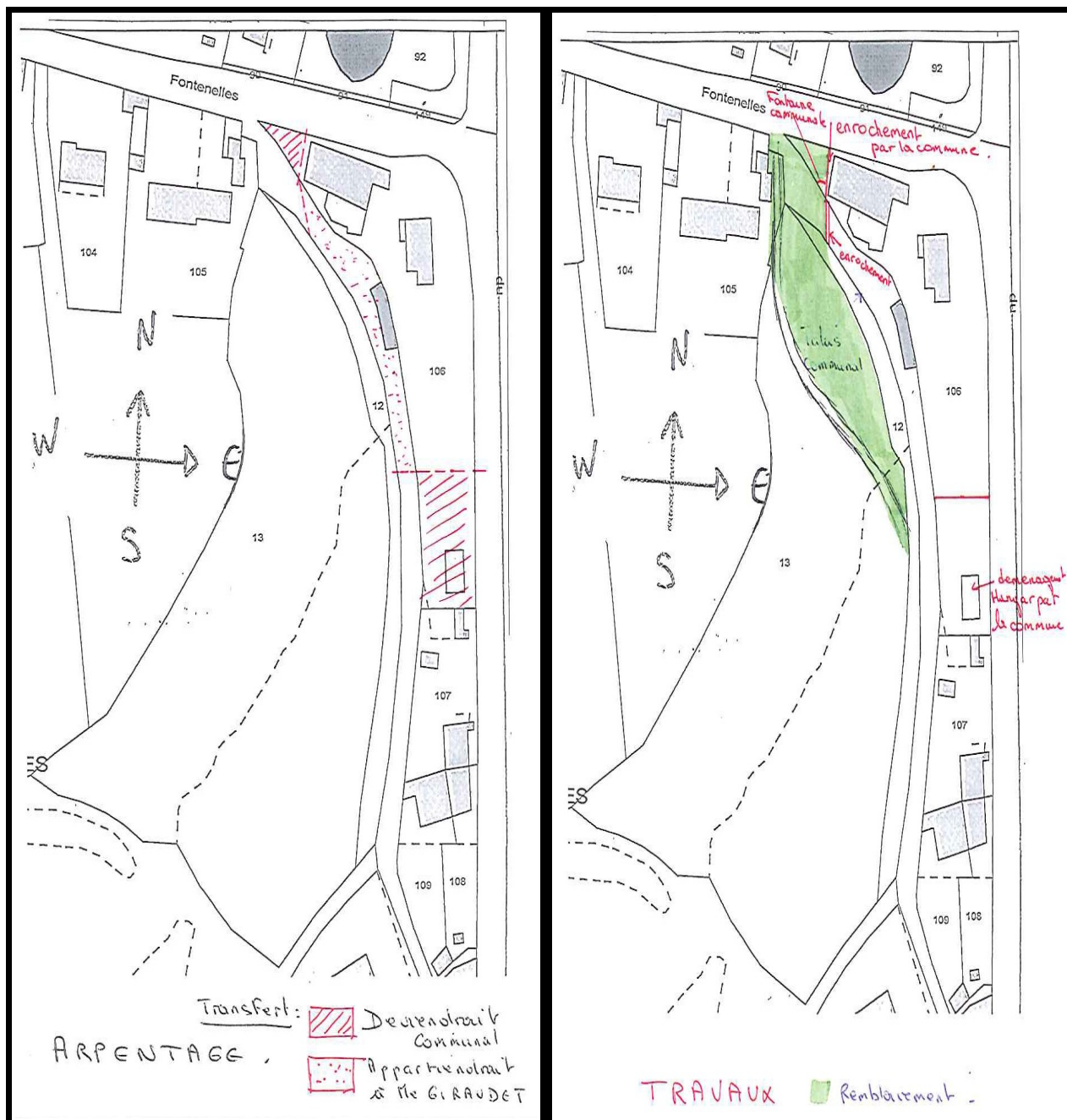
La Commune de Saint Georges Montcocq s'engage à :

- conserver un accès via l'impasse des barrières pour que Mme GIRAUDET puisse accéder à sa propriété nouvellement modifiée.
- créer un enrochement aux abords du bâtiment (1m du mur) pour conserver celui ci .
- réaliser :
  - le démontage du hangar et restituer à Mme GIRAUDET l'ensemble de la toiture et du bois le constituant
  - le transport de l'ensemble du bois se trouvant sous ce hangar dans un bâtiment.
- commander et supporter tous les frais de transfert de parcelles (géomètre, cadastre, hypothèque...)

Il faudra suite à cette démarche contacter un géomètre pour réaliser l'arpentage et faire les démarches de publicité foncière et de conservation à l'hypothèque et se mettre en relation avec l'agence des routes pour permettre le remblaiement à partir de la RD 447.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier (convention avec Mme GIRAUDET, Commande au géomètre, transfert de parcelle...) :

- **délibération 1-2011** - signature de la convention avec Mme GIRAUDET
- **délibération 2-2011** - autorisation de transfert parcellaire et commande arpentage
- **délibération 3-2011** - travaux de voirie de aménagement



## 2. AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX

Comme il a été convenu lors de la dernière commission éducation jeunesse, il a été décidé de mettre en place une aire de jeux pour des enfants de 3 à 12 ans. Après plusieurs demandes de devis, l'offre de l'organisme KOMPAN s'avère être la plus intéressante : montant de 10 417,16 € TTC (1707,16 € TVA) incluant 4 jeux :

- 1/ une combinaison jungle
- 2/ un jeu ressort étoile
- 3/ un jeu ressort dauphin
- 4/ une maison de jeu

L'installation de ces jeux sera effectuée par le personnel communal. Aussi, il est nécessaire de se renseigner avant d'obtenir un « certificat de bonne installation ».

L'implantation de l'aire de jeux nécessitera de déplacer les containers de l'espace Tritou. Plusieurs emplacements sont suggérés : de l'autre côté de la salle polyvalente ou les décaler plus à l'entrée du parking.

Il est proposé que la Commune installe également des bancs, une table de pique-nique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier :

- **délibération 4-2011** - acceptation du devis KOMPAN et achat matériel urbain aménagement
- **délibération 5-2011** - réalisation des travaux d'aménagement de l'aire de jeux.

### 3. QUESTIONS DIVERSES

#### 1/ Assiette de la salle polyvalente

L'ancienne vaisselle de la salle polyvalente est distribuée à l'école, au tennis et au personnel communal. A ce jour, il reste 189 assiettes plates. Aussi, si des membres du conseil municipal sont intéressés, ils peuvent se manifester en mairie.

#### 2/ Formation défibrillateur

Lors de l'installation du défibrillateur, une formation pour son utilisation sera effectuée le vendredi 4 mars 2011 à 9H00. Il est également proposé d'organiser des démonstrations aux habitants de la commune.

#### 3/ Recours contre le PLU

Monsieur le maire informe les membres du conseil que l'audience publique concernant le recours du GAEC du Clos Quentin contre le PLU aura lieu au tribunal administratif de Caen le 4 février 2011. Le Rapporteur devrait remettre ses conclusions dans les 2 jours qui précèdent, ce qui donnera des indications quant au jugement du TA.

#### 4/ Parcelle LAGATTU ZE49

Monsieur LAGATTU est vendeur de son terrain, parcelle ZE 49. La commune pourrait être intéressée afin de sécuriser la sortie du lotissement de la crois Pain. Le Conseil municipal décide d'attendre le rendu du jugement dans le recours contre le PLU avant de se prononcer.

#### 5/ Réunion électrification rurale au Désert à 9h30 le jeudi 17 février 2011